

Harichane Hamidete maître assistant
Département de français
Faculté des Langues et des lettres
Université Hassiba Benbouali, Chlef.

Communication pour le colloque Paul Robert.

La place de l'énonciateur dans l'article De dictionnaire.

Ce travail se veut une réflexion sur l'article de dictionnaire quant à sa qualité de production objective. Est-il vraiment cet objet dénué de tout parti pris, de tout jugement de valeur, de toute implication de son auteur dans le discours ? Le lexicographe peut-il faire abstraction de sa culture, de sa tendance politique, religieuse quand il vient à rédiger une définition? Il est vrai que pour certaines lexies qui ne renvoient pas à une réalité avec laquelle le lexicographe a un rapport particulier comme les prépositions, les pronoms, les mots très peu usités,... il est aisé d'être neutre et objectif mais peut-on l'être pour tous les mots de la langue? Particulièrement ceux qui ont trait à l'Autre? Aux croyances? À l'idéologie...?

Pour tenter de répondre à ces questionnements nous avons opté pour une comparaison, principalement sur le plan énonciatif, entre les définitions d'un dictionnaire ancien (dictionnaire de l'académie française en ligne) et celles d'un dictionnaire récent (le Grand Robert 2005 version numérisée). Nous pensons que si subjectivité il y a, elle sera mieux perçue à travers deux ouvrages d'époques différentes: on a tendance à qualifier les dictionnaires anciens de subjectifs et les dictionnaires actuels d'objectifs. Comme le soutient Orecchioni lorsqu'elle lie l'objectivité du discours à l'exclusion d'unités linguistiques subjectives: "- Autre exemple de discours objectif: l'énoncé lexicographique. La définition de dictionnaire telle qu'elle est actuellement conçue, bannit les adjectifs affectifs. Cette règle stylistique... n'est pas observée dans les dictionnaires d'anciens régimes..." (1980: pp 84.85)

Dans cette comparaison, il sera tenu compte principalement des unités linguistiques choisies pour définir: substantifs, adjectifs, verbes et adverbes appelés subjectivèmes selon la

terminologie orecchionienne, du choix des exemples et des citations retenus pour illustrer. Nous insistons sur le mot choix car pour Benveniste (1974:80) : « L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ».

Le choix du corpus n'est pas fortuit: juif, arabe et nègre, réfèrent à des réalités avec lesquelles le lexicographe ou sa communauté (linguistique et par extension religieuse, politique etc.) a eu ou a encore des rapports passionnés: antisémitisme (l'holocauste), croisades (colonisation de terres arabes) et la soumission des Noirs à l'esclavage. En somme des mots qui peuvent susciter une prise de position de la part de l'énonciateur.

Nous nous attellerons donc à rechercher, dans la définition, les mots qui trahissent la position du lexicographe (sa subjectivité particulièrement) par rapport à l'objet auquel renvoie le défini

Dans le dictionnaire de l'académie française de la quatrième édition qui date de 1762, après une formule faisant œuvre d'une mise au point: " On ne met pas ici ce mot comme le nom d'une Nation, mais parce qu'il s'emploie figurément en quelques phrases de la Langue. " "Juif" a pour définisseur:

" ... Ainsi, on appelle juif, un homme qui prête à usure, ou qui vend exorbitamment cher. *C'est un Juif, il prête à quinze pour cent. Ce Marchand est un vrai Juif.* Il se dit enfin dans le style familier, de tous ceux qui montrent une grande avidité d'argent et d'ardeur pour en gagner. On dit proverbialement, qu'*un homme est riche comme un Juif*, pour dire, qu'il est fort riche. On dit aussi proverbialement d'un homme qui va et vient sans cesse çà et là, que *C'est le Juif errant.* "

Sur le plan de la forme, ce texte correspond parfaitement à l'équation sémique évoquée par Picoche (1977: 135) lorsqu'elle précise le rôle des définisseurs:

"Ils (les définisseurs) simulent donc une situation de totale incompétence de l'usager à l'égard du défini, arbitrairement abstrait du discours et présenté comme une inconnue, dont ils tendent à donner une équation sémique telle qu'il soit entièrement et exclusivement évoqué: tout le défini et rien que le défini! Cette équation sémique se présente sous la forme d'une paraphrase synonymique composée d'autres mots de la langue."

Le schème est en adéquation avec une définition lexicographique dite substantielle : il y est question de genre prochain "homme" et de différences spécifiques constituées par les propriétés attribuées à l'être juif: "qui prête à usure", "qui vend exorbitamment cher". Ces deux dernières expressions peuvent être ramenées à "usurier" et "avide ", tous deux chargés de connotations négatives. Ces deux propriétés, la définition le laisse entendre, semblent faire partie de l'être juif. Le définisseur, construit en ces termes, participe d'une entreprise d'essentialisation: les juifs sont usurier et avides par essence.

Au-delà du lexicographe, c'est l'image qui a cours dans la communauté linguistique de ce dernier qui est rendue dans cette définition à base de stéréotypes. Une sorte de subjectivité collective qui se manifeste dans l'écrit du lexicographe qui tente néanmoins de se démarquer de ce discours en attribuant ce qui est dit à l'usage "on appelle juif", "il se dit enfin", "on dit proverbialement", "on dit aussi proverbialement".

Ainsi la culture du lexicographe, l'usage de la langue lui imposent les éléments de la définition, mais la langue lui donne aussi les moyens de prendre ses distances avec ce qui est dit. En revanche, le choix de ne pas définir "juif" comme substantif renvoyant à un adepte du judaïsme et celui de ne retenir que ce qui est dépréciatif est une attitude qui témoigne d'une certaine subjectivité.

Dans le Grand Robert, nous retiendrons entre autres définitions:

- "Descendant d'Abraham (**Hébreu, israélite**), appartenant au peuple sémite* monothéiste qui vivait en Palestine et dont la dispersion (cit. 2) ou *diaspora* commença vers cette époque (crucifixion de Jésus)¹ pour s'achever au second siècle"

- (Attesté XVII^e). **Vx** (langue class.; à cause de l'exercice de la profession d'usurier, autorisée pour les juifs). Usurier.

Fig. et péj. Personne âpre au gain.

La définition s'est ici appuyée sur une relation d'appartenance "descendant" et "appartenant " qui indique la filiation de juif. Cette définition contraste avec celle du Dictionnaire de l'Académie où juif est déshumanisé au profit de la profession d'usurier et de la propriété d'avidité.

¹ La précision est de nous.

Descendant et appartenant ne sont pas dotés de charge sémantique susceptible d'impliquer le sujet parlant, cependant l'usage de "dispersion" atténue un peu l'arrivée d'un mot un peu barbare "diaspora", le tout évitant le stéréotype du "juif errant" au profit d'une note historique.

Pour ce qui est du synonyme "usurier" et l'expression "personne âpre au gain", le premier est justifié "...à cause de l'exercice de la profession d'usurier, autorisée pour les juifs" ce qui lui permet d'acquérir quelques sèmes mélioratifs "profession" "autorisée", quand à la seconde, précédée de la précision (péjoratif) montre toute la distance que prend l'auteur avec cette expression, cet usage est même déconsidéré puisqu'il est annoncé comme étant péjoratif.

Cette stratégie d'évitement des stéréotypes et de distanciation par rapport aux idées reçues, mène, certes, vers plus d'objectivité mais paradoxalement constitue autant d'indices qui trahissent la présence du lexicographe.

Pourtant, cette distanciation n'est pas toujours de mise: Comme illustration de l'usage du mot juif, le lexicographe propose "Les Juifs n'ont pas reconnu Jésus pour leur Messie". Illustration qui sonne comme un reproche. Et entre autres citations, il est rappelé que "Juif errant" est un ouvrage d'E.Sue et que c'est en rapport avec la légende qui veut que ce personnage est "... condamné à errer jusqu'à la fin du monde, pour avoir injurié le Christ portant sa croix."

Comme on peut le constater, à deux reprises il est fait allusion au rejet du Christ par les juifs Alors qu'il n'en a pas été question dans la définition. Comme si la neutralité était à chercher dans la définition et seulement dans la définition.

Pour ce qui est du mot arabe, le dictionnaire de l'académie donne la définition suivante:

"...un homme qui exige avec une extrême dureté ce qui lui est dû. *Il est cruel d'avoir affaire à lui, c'est un Arabe.*"

Il s'agit d'une définition lapidaire dont on retiendra les termes « extrême dureté » et « cruel ».

"Dureté" est forcément dépréciatif puisque cette propriété ne concerne pas une matière (auquel cas ce serait plutôt positif si dureté était synonyme de solidité) mais cela concerne la relation avec autrui, le terme est, de plus, accentué par l'adjectif extrême.

Quant à "cruel", qui se trouve non pas dans la définition proprement dite mais dans l'illustration qui est du lexicographe suggère tout le désavantage qu'il y a à traiter avec un arabe. Le mot inspire de la crainte et du rejet. Ce qui fait de lui un adjectif subjectif affectif

selon la classification d'Orecchioni: il énonce, en même temps, la propriété de l'objet et la réaction émotionnelle du sujet parlant vis-à-vis de cet objet.

Pour le Grand Robert, arabe est défini comme suit (nous n'avons pas retenu toutes les définitions):

"Qui est originaire de l'Arabie.

Des peuples originaires de l'Arabie qui se sont répandus avec l'Islam autour du Bassin méditerranéen... peuple sémitique, originaire d'Arabie; (abusif) populations islamisées, notamment du Maghreb...

REM. L'emploi (abusif) de *Arabe* pour *Maghrébin* et celui de nombreux synonymes péjoratifs et injurieux (Bicot, bougnoule, etc.) relèvent du racisme hérité d'une idéologie colonialiste, développée par la présence de nombreux travailleurs immigrés en France."

On peut remarquer que la définition de "arabe" se fait par rapport à une aire géographique (originaire d'Arabie, autour du bassin méditerranéen) et ensuite par rapport à l'origine ethnique "peuple sémitique". La définition semble aller vers une neutralité parfaite jusqu'à la remarque "abusif" où le lexicographe cède le pas à l'historien: les populations islamisées d'Afrique du Nord sont d'origine berbère, c'est pourquoi, pour le lexicographe, il est abusif de les désigner par le terme "arabe".

Une seconde remarque "abusif" révèle la prise de position du sujet de l'énonciation vis-à-vis de l'usage de certains termes caractéristiques de pratiques verbales jugées racistes. Terme par lequel le lexicographe prend ses distances par rapport à ces pratiques. On le voit bien, l'implication de l'énonciateur n'est pas de même nature dans les deux dictionnaires: alors que le premier, à coup de subjectivèmes, affiche son parti pris, le second trahit sa présence par les indices même dont il use pour se démarquer de toute subjectivité.

Les illustrations évoquent ce qui est positif et relatif à "arabe" : le peuple arabe, le cheval arabe (connu pour être un pur sang), le lévrier arabe apprécié dans la chasse, la civilisation arabe...Les citations ne sont pas en reste: "L'empire arabe du haut Moyen Âge a été une des grandes sources de notre culture..." Pierre Guiraud, *Les mots étrangers*. Celles par contre qui reprennent des valeurs négatives sont relégués à la fin de l'article: "Endurcis-toi le cœur, sois arabe, corsaire." Boileau, *Satires*, "(...) Le monde dira que je suis un juif, un arabe, un usurier, un corsaire, que je vous aurai ruiné!" Balzac, *Gobseck*. Le choix des illustrations, la hiérarchisation des citations sont significatifs: il est mis en avant ce qui mélioratif et relégué en dernière position ce qui est dépréciatif.

Quant au mot "nègre", le Dictionnaire de l'Académie le définit ainsi:

"...Traiter quelqu'un comme un nègre, pour dire, Traiter quelqu'un comme un esclave."

Comme on peut le constater, ce mot ne bénéficie même pas d'une définition, une simple illustration est l'affaire est entendue.

Toutefois, cette illustration fonctionne comme une équation où la valeur de nègre est identique à celle d'esclave. Nous n'assistons ni plus ni moins qu'à une définition par synonymie où nègre n'est défini que par rapport à la condition d'esclave de l'homme noir.

Comme juif ne renvoie qu'à usure, comme arabe ne réfère qu'à dureté, nègre ne peut s'entendre en dehors de l'esclavage. Dans les trois cas, les référents subissent une opération de déshumanisation.

Le Grand Robert définit "nègre" comme une:

"Personne de race noire, et, spécialt, Noir qui appartient à l'ensemble dit « mélanofricain » (divisé en cinq groupes : soudanais, guinéen, congolais, nilotique, sud-africain ou zambézien)..."

Noir employé autrefois dans certains pays comme esclave..."

Cette définition prend en considération le critère racial plutôt que géographique. Mais d'abord, "nègre" est une personne (genre prochain) qui a la particularité d'être noire. Le terme personne recèle en lui les caractères mélioratifs de l'humain. Il s'agit d'une définition courte et précise: une seule différence spécifique, la couleur de la peau. Ce qui, en comparaison avec la définition précédente, réintègre "nègre" parmi les hommes. Mais ceci n'est perceptible que si les deux définitions sont mises côte à côte.

Dans la seconde définition du Grand Robert, on revient sur la propriété esclave de "nègre" mais avec des précisions fonctionnant comme des nuances: le terme "autrefois" est utilisé ici pour signifier que cette pratique (l'esclavage) n'a plus cours et la suite de mots "dans certains pays" donne à lire que cette pratique n'était pas générale et généralisée. Ce qui ne fait pas de la condition d'esclave une propriété essentielle du terme "nègre".

Il en ressort de tout ceci que:

- Dans le dictionnaire de l'Académie Française, la subjectivité du lexicographe européen, probablement chrétien (à en juger par l'espace réservé au terme Dieu et aux termes mélioratifs par lesquels Il est désigné)² est affichée sans complexe quand il vient à définir les termes désignant l'Autre non Européen et non chrétien. Les unités

² Voir l'article Dieu dans le Dictionnaire de l'Académie Française, 4^{ème} édition.

linguistiques (fortement subjectives) dont il use paraîtraient aujourd'hui incongrues dans un discours lexicographique.

- Dans le Grand Robert, et par comparaison au dictionnaire de l'académie, il est fait un grand progrès envers l'objectivation du discours lexicographique même si la présence de l'énonciateur est perceptible à travers des précisions comme "abusif" ou des prises de position par rapport à des usages langagiers jugés racistes. Il faut dire que la société humaine (et particulièrement en Occident) est passée par des expériences et des prises de conscience qui ont changé son approche de l'Autre. Ce qui explique que la manifestation du lexicographe dans son discours n'est pas de même nature selon qu'on se situe dans un dictionnaire ancien ou un dictionnaire récent.

Références

- Benveniste, Emile. Problèmes de linguistique générale T2, Paris, Gallimard, 1974
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. *L'énonciation: de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin 1980.p
- Picoche, Jacqueline, Précis de lexicologie française, Paris, Nathan 1977